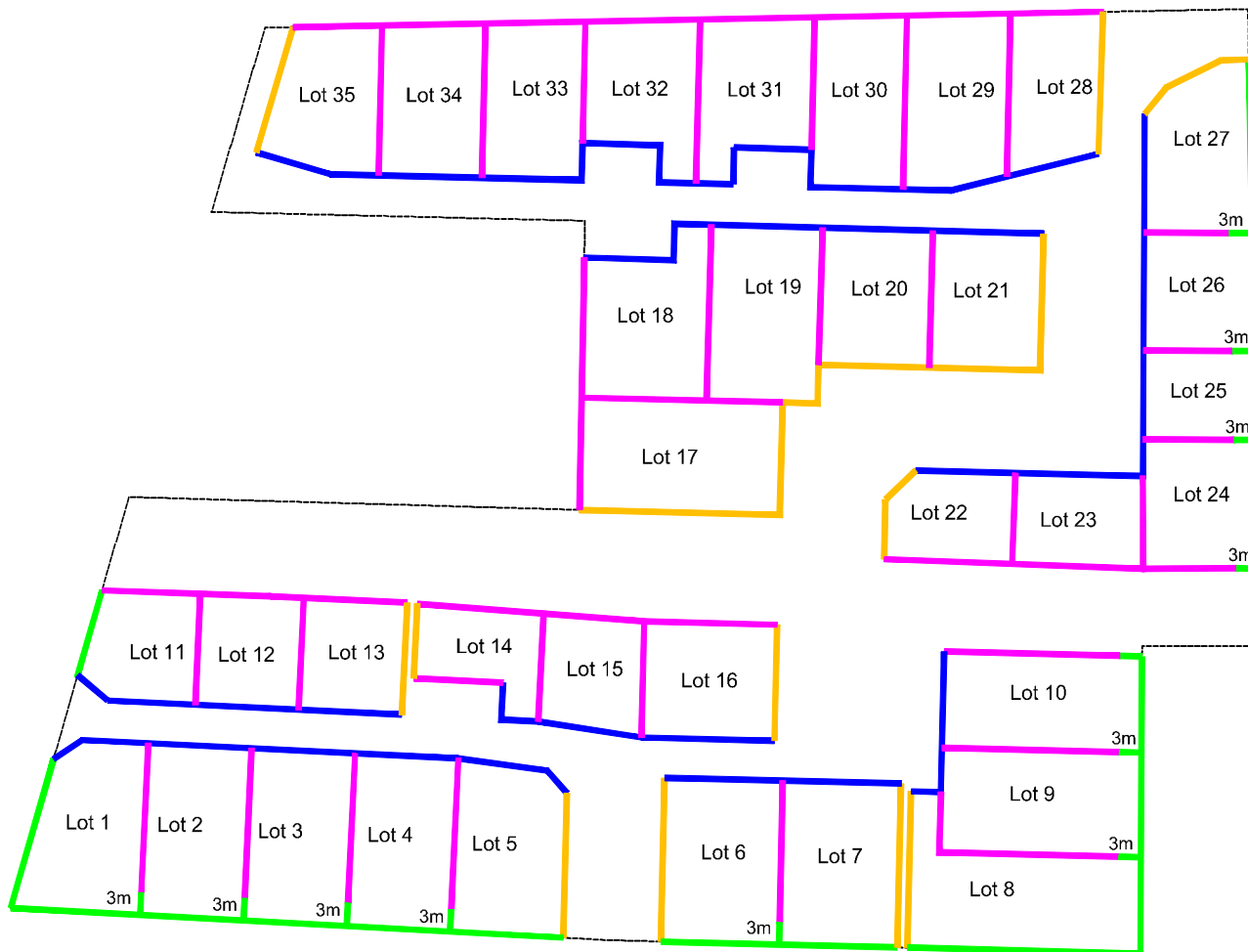




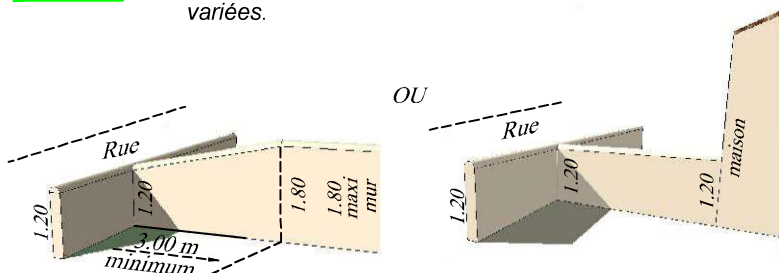


SCHEMA DES CLOTURES



-  Clôture non obligatoire. Possibilité de clore par un mur plein d'une hauteur de 1,20 m
-  Grillage de couleur foncée d'une hauteur maximum de 1.60m obligatoirement doublé d'une haie vive d'essences locales variées.
ou
mur-bahut d'une hauteur maximum de 1,20 m surmonté d'une grille ouvragée. L'ensemble d'une hauteur maximum de 1.60m.
ou
un mur plein d'une hauteur maximum de 1,20 m
-  Mur plein d'une hauteur maximum de 1.80m (faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci dessous)
ou
Grillage ou tout autre dispositif de qualité d'une hauteur maximum de 1.80m obligatoirement doublé d'une haie vive d'essences locales variées.
-  Grillage de couleur foncée d'une hauteur maximum de 1.60m obligatoirement doublé d'une haie vive d'essences locales variées.



Les coffrets de branchements de réseaux et la boîte aux lettres devront être intégrés dans un muret ou un encadrement bois (implanté à l'alignement) d'une hauteur de 1.20 m

Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Pour favoriser la circulation de la petite faune entre les jardins, il est demandé de créer au minimum une ouverture par limite d'au moins 15cm x 15cm dans le bas des clôtures.